

L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

30^{ème} rapport annuel

Tableau de bord

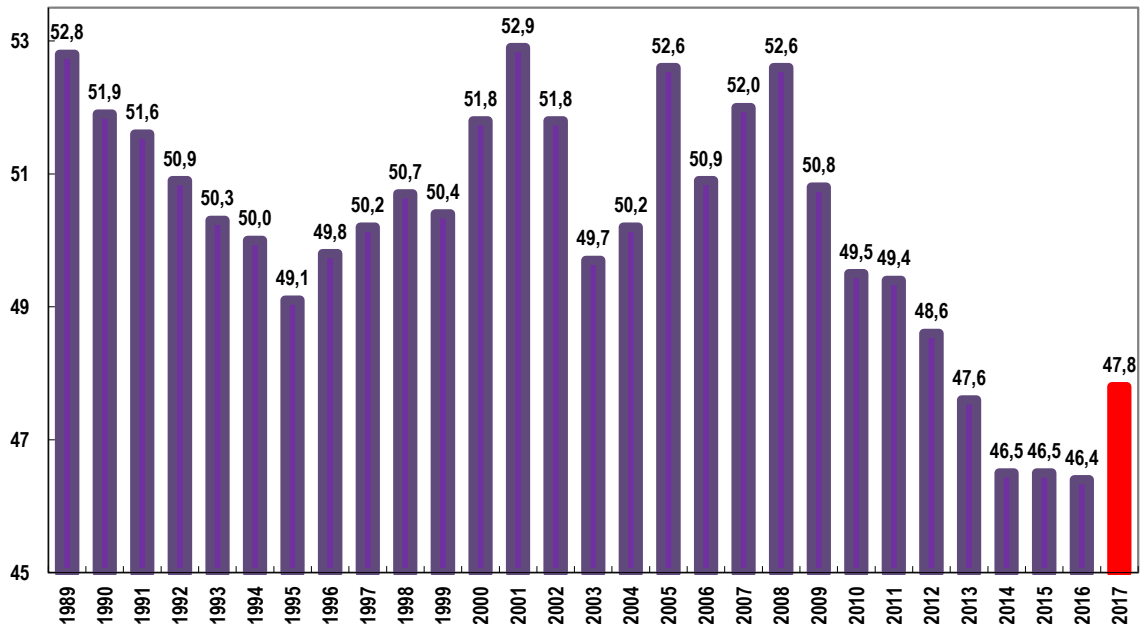
Michel Mouillart
Université Paris Ouest
25 janvier 2018

La photographie des ménages détenant des crédits que propose la 30^{ème} vague de l'enquête réalisée par TNS-SOFRES pour l'Observatoire des Crédits aux Ménages a été prise en novembre 2017. L'enquête a été réalisée par voie postale auprès d'un échantillon représentatif de 13 000 ménages : 10 402 ont répondu dans les délais (le taux de sondage est de 2 549^{ème}). Le taux de réponse (80,0 %) est particulièrement élevé pour une enquête réalisée par voie postale.

En 2017, vif redressement de la part des ménages détenant des crédits

Entre 2008 et 2016, le taux de détention des crédits par les ménages s'est fortement contracté. Il est alors descendu à 46,4 % en 2016, le niveau le plus bas que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis 1989. Mais en 2017, rompant avec trois années d'une grande faiblesse, le taux de détention s'est sensiblement redressé pour s'établir à 47,8 %.

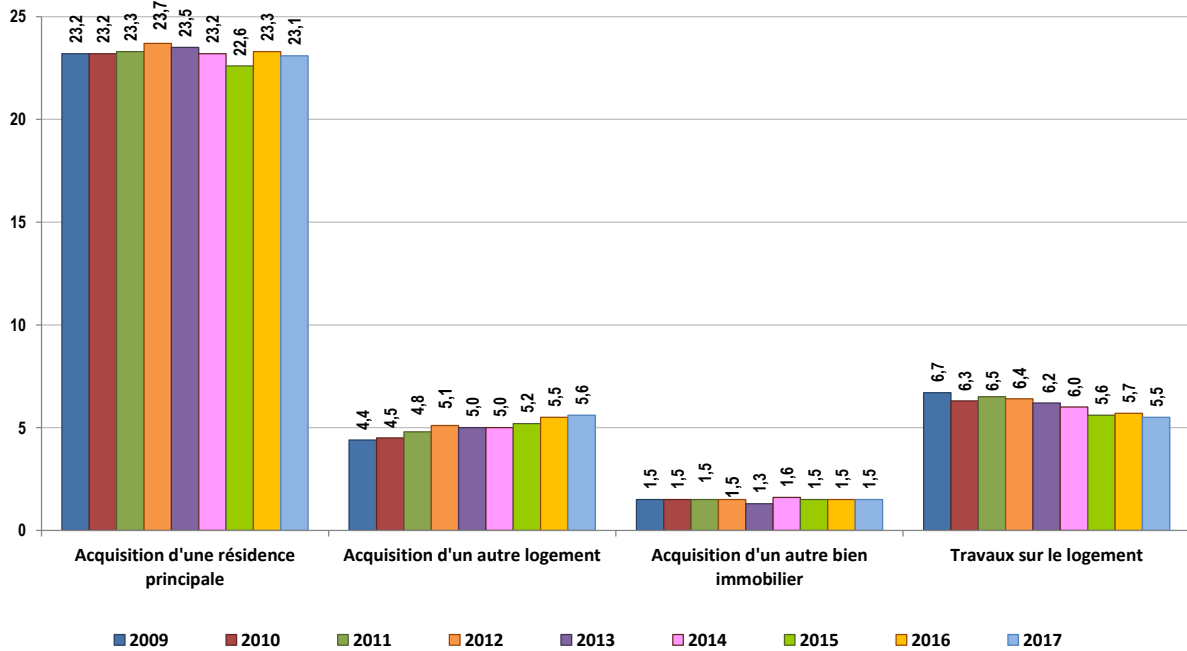
La proportion de ménages détenant des crédits
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



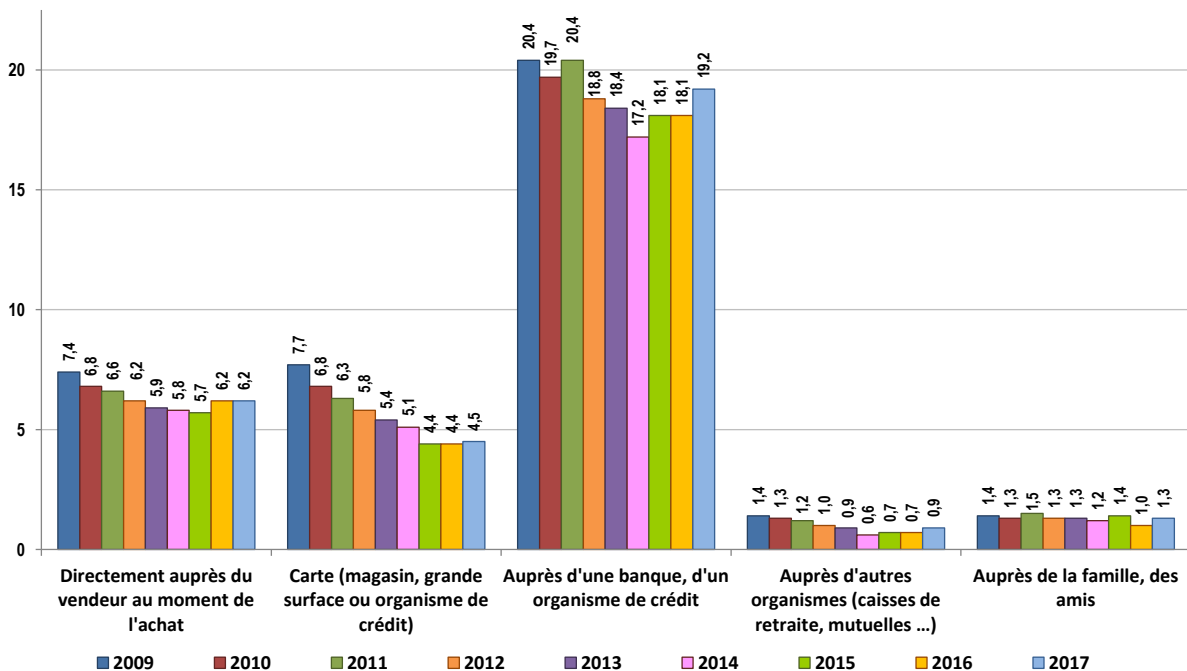
Entre 2008 et 2014, les ménages avaient été confrontés à deux crises qui ont bouleversé leurs stratégies de consommation et d'investissement immobilier : la crise économique et financière internationale des années 2008-2009 qui fut d'une grande brutalité ; puis dès l'été 2011, les contrechocs de la crise des dettes souveraines sur l'emploi et le pouvoir d'achat qui sont venus dissuader les ménages de s'engager dans de grosses dépenses. D'autant que dès 2012, la remise en cause des soutiens publics à l'accession à la propriété et à l'investissement locatif privé a bloqué la reprise qui s'était amorcé en 2010 et a provoqué une crise sévère des marchés immobiliers du neuf et de l'ancien. Et dès 2014, certaines dispositions de la loi ALUR (complexification de la préparation des compromis/avant contrats lors d'une vente d'un logement en copropriété, encadrement des loyers, ...) ont accentué le marasme du marché de l'ancien.

Ainsi, entre 2012 et 2014, le taux de détention des crédits immobiliers a reculé, pour s'établir à 30,6 % en 2014 (contre 31,4 % en 2012), sous l'effet du repli du taux de diffusion de l'accession à la propriété, mais aussi de la perte d'appétence des ménages pour la réalisation des travaux d'amélioration et d'entretien de leurs logements.

En plus des conséquences des deux crises intervenues depuis 2008, le taux de détention des crédits immobiliers a donc reculé sous l'effet de la remise en cause des soutiens publics à la demande.

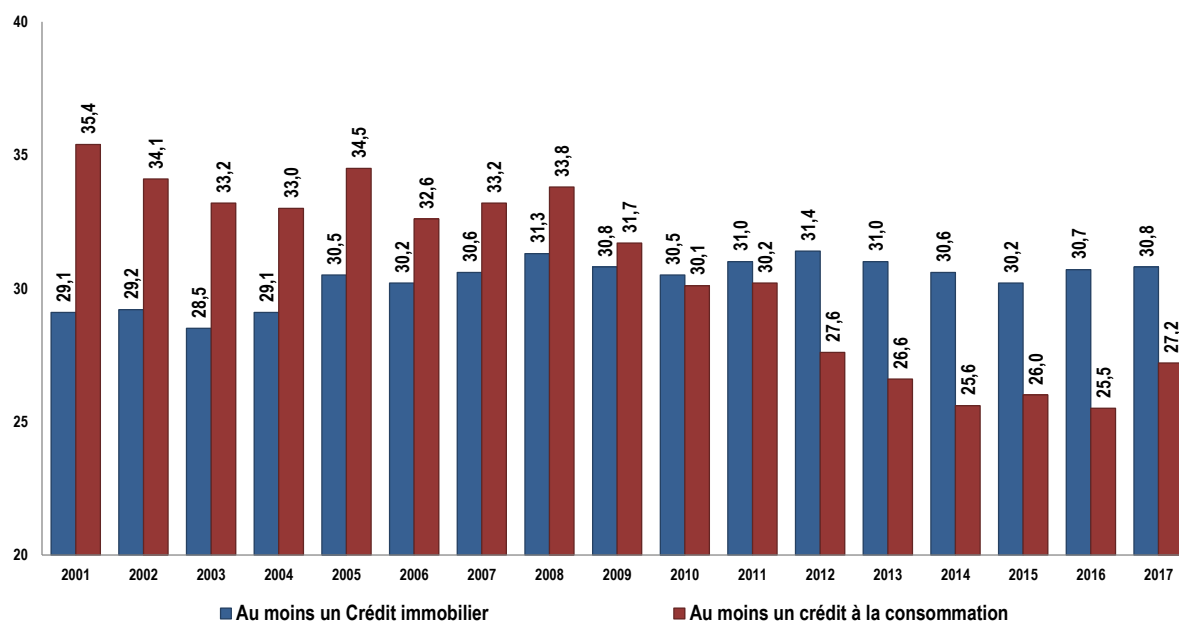


Pour autant, le repli du taux de détention des crédits immobiliers n'explique pas plus de 40 % de la baisse du taux global de détention constatée entre 2012 et 2014. Le repli du taux de détention des crédits à la consommation a en effet largement contribué à la baisse du taux global constatée jusqu'en 2014.



Il est vrai qu'entre 2008 et 2014, le taux de détention des crédits à la consommation a lourdement chuté, passant de 33,8 % à 25,6 %. Durant ces années, les deux crises qui se sont succédé ont conduit les ménages à réviser leurs projets de consommation. En outre, sous l'effet de la loi Lagarde, ils ont fortement réduit leur utilisation des crédits renouvelables : le taux de détention des crédits à la consommation a alors chuté à 27,6 % en 2012, baissant plus

fortement que lors de la grande dépression. Puis durant deux années, dans un environnement macroéconomique peu propice à la réalisation des projets de consommation durable (électroménager, automobile et motocycle, travaux d'amélioration du logement), l'usage des crédits à la consommation a encore reculé : alors que le renforcement des dispositions de la loi Lagarde par la loi Hamon a encore restreint le recours aux crédits renouvelables, bien au-delà des conséquences que la dégradation de l'environnement économique aurait pu provoquer. Ainsi, en 2014, 25,6 % des ménages détenaient des crédits à la consommation, en deçà du point le plus bas constaté en 1995.



Cependant, dès l'automne 2014 la demande de crédits à la consommation a commencé à se ressaisir et cette tendance à la reprise s'est confirmée en 2015. Elle s'est appuyée sur le redressement du moral des ménages mesuré chaque mois par l'INSEE. Et c'est ce rebond des crédits à la consommation qui a permis au taux global de détention des crédits de se stabiliser en 2015. Il aurait dû produire le même effet en 2016 : mais le recul de l'endettement contracté auprès de la famille et des amis a provoqué le recul du taux de détention des crédits à la consommation. En revanche, en 2017 le vif rebond de ce taux de détention a entraîné celui du taux global de détention. Les ménages ont alors largement relevé leur demande de crédits à la consommation auprès des banques et des organismes de crédit : mais aussi, et dans une moindre mesure, auprès de la famille et des amis ou auprès d'autres organismes (caisses de retraite, mutuelles, ...).

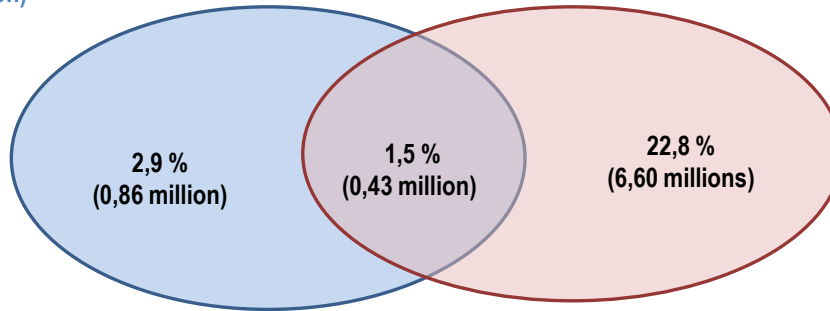
Ainsi en 2017, le nombre de ménages ayant contracté un nouveau crédit à la consommation (7,03 millions) s'est encore accru : + 2,9 %, après + 12,1 % en 2016 (+ 30,0 % au total, depuis 2015). Le nombre de ménages concernés dépasse donc, pour la deuxième année consécutive, le niveau élevé constaté en 2007, juste avant que ne se déclenche la crise économique et financière internationale. Il en a été de même du nombre de ménages ayant contracté un nouveau crédit immobilier en 2017 (1,29 million) : + 8,5 % du nombre de ménages, après + 2,7 % en 2016 (+ 23,4 % au total, depuis 2015). Et au global, 7,89 millions de ménages ont contracté un nouveau crédit en 2017.

D'ailleurs en 2017, le taux de détention des crédits immobiliers s'est encore accru, pour s'établir à 30,8 % (contre 30,7 en 2016 et 30,2 % en 2015).

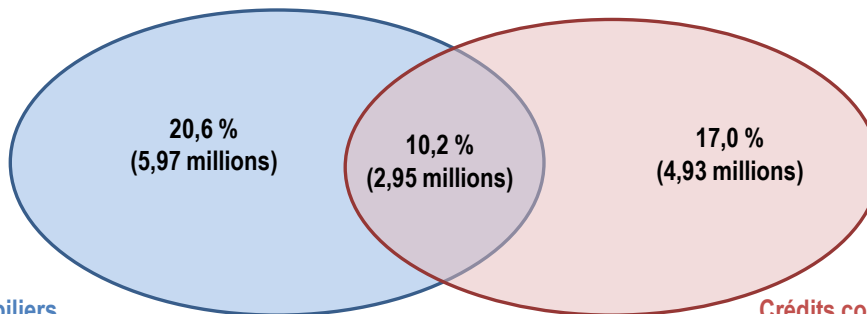
Crédits immobiliers
4,4 % (+ 8,5 % sur un an)
(1,29 million)

En 2017 : 7,89 millions de ménages
(27,2 % de l'ensemble des ménages)

Crédits consommation
24,3 % (+ 2,9 % sur un an)
(7,03 millions)



Le nombre de ménages avec un ou plusieurs nouveaux crédits en 2017.

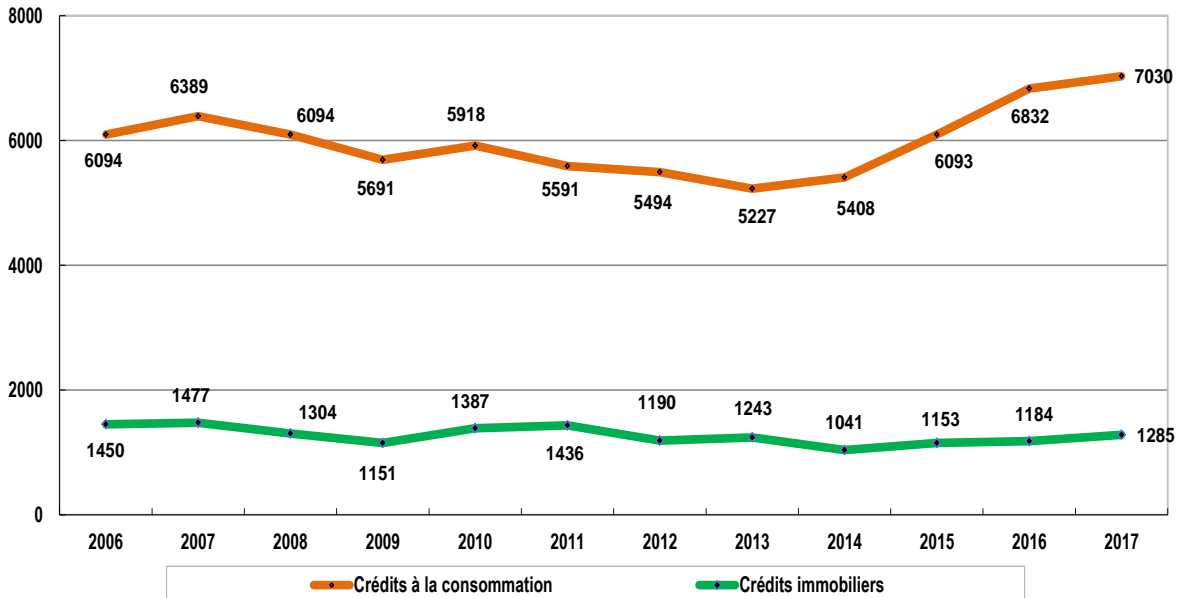


Crédits immobiliers
30,8 %
(8,92 millions)

La diffusion des crédits parmi les ménages en 2017.

Crédits consommation
27,2 %
(7,88 millions)

Le nombre de nouveaux ménages ayant contracté un crédit (en milliers) : hors crédits renouvelables
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



Depuis deux années en effet, la remontée de ce taux de détention est portée par une progression rapide du taux de détention des crédits à l'accession à la propriété (23,1 % contre 22,6 % en 2015) qui s'établit à un des niveaux les plus élevés observés depuis le début des

années 2000 : l'amélioration des caractéristiques du PTZ et des conditions de crédit exceptionnelles ayant permis aux ménages et notamment à ceux qui sont en primo accession de réaliser leurs projets immobiliers. De même, la diffusion des crédits immobiliers s'est appuyée sur une nouvelle augmentation du taux de détention des crédits pour financer l'acquisition d'un autre logement (essentiellement, un investissement locatif privé) : l'impact du dispositif Pinel a été non négligeable. En revanche, les crédits destinés au financement des travaux sont toujours en recul : l'évolution tient largement aux conséquences de dispositions législatives qui, depuis 2013, précisent que le financement de la plupart des travaux relève des crédits à la consommation sauf lorsqu'ils sont inclus dans une opération plus large d'accession à la propriété¹ ; mais elle s'explique aussi par l'atonie de la demande nouvelle qui n'affiche guère d'enthousiasme pour les travaux de rénovation énergétique.

Mais en dépit de la vigueur des flux nouveaux de l'accession à la propriété et de l'investissement locatif privé, la progression modérée du taux de détention des crédits immobiliers constatée depuis 2015 tient largement à la transformation intervenue depuis le début des années 2010 dans la structure de l'encours des crédits immobiliers détenus les ménages :

- depuis le milieu des années 2005, le rythme des amortissements de la dette immobilière s'est accru : le niveau annuel moyen de ces remboursements en capital qui s'était déjà élevé de l'ordre de 50 % durant les années 2000 a de nouveau augmenté de plus de 25 % dans la première moitié des années 2010. Ainsi, dans la seconde moitié des années 2000, les amortissements représentaient, chaque année, de l'ordre de 55 % des crédits nouveaux versés : cette proportion s'est établie à 75 % depuis le début des années 2010. La variation de l'encours est donc nettement moins rapide que par le passé et les sorties de ménages détenant des crédits immobiliers sont plus rapides que les entrées des nouveaux emprunteurs ;
- de plus, depuis 2013, le niveau des rachats de créances s'est établi chaque année bien au-delà des niveaux constatés auparavant : depuis 2013, le total de ces rachats a représenté un montant équivalent à 2,5 fois celui qui avait été constaté depuis le déclenchement de la première vague de rachats, au milieu des années 80. En moyenne, chaque année, depuis 2013 les rachats représentent près de 25 % des crédits nouveaux versés ! Cela a eu comme effet d'accélérer le rythme d'amortissement de la dette immobilière. Et a donc fortement pesé sur l'évolution du taux de détention mesuré par l'Observatoire des Crédits aux Ménages.

¹ Plus précisément, jusqu'en mai 2011, le financement des travaux d'amélioration-entretien réalisés par des ménages pouvaient être effectué par des crédits immobiliers, quel que soit le montant des crédits mobilisés. Mais à partir de cette date, et dans le cadre des dispositions de la loi Lagarde (du 1er juillet 2010, venue en transposition de la directive 2008/48/UE du Parlement Européen), l'usage des crédits immobiliers avait été réservé aux opérations relevant du « gros-entretien » : dès lors, les crédits de moins de 75 K€ étaient (en théorie) considérés comme des crédits à la consommation, sauf lorsque les travaux s'inscrivaient dans une opération d'accession à la propriété, relevant alors de la catégorie des acquisitions-améliorations.

Cependant, la transposition d'une autre directive européenne (directive 2014/17/UE du Parlement Européen) a modifié l'utilisation des crédits immobiliers pour financer des travaux : depuis juillet 2016, seuls les travaux financés dans le cadre d'une acquisition-amélioration sont devenus éligibles à des crédits immobiliers, ainsi que les travaux financés par recours aux crédits pour un montant de 75 K€ et plus, mais à la condition (théorique) que ces derniers soient garantis par une hypothèque ! De ce fait, la plupart des travaux, dont les travaux de rénovation énergétique, sont maintenant financés par des crédits à la consommation (l'éco-prêt à taux zéro relève de la catégorie des crédits à la consommation).

Evolution dans les usages du crédit à la consommation

Dès 2009, l'usage des crédits à la consommation a été moins intense. Lorsque les ménages sont inquiets sur leur avenir et que leur contrainte budgétaire devient plus prégnante (sous l'effet de la montée du chômage, par exemple), ils diffèrent en effet leurs projets de consommation durable : l'achat d'une automobile, par exemple, mais aussi le remplacement de l'électroménager ou l'acquisition d'un équipement de loisir (les bateaux et les caravanes, notamment).

En outre, dès la fin de l'année 2009, les ménages ont commencé à modifier leurs comportements à l'égard des crédits renouvelables. Avant l'entrée en vigueur des principales dispositions de la loi Lagarde en juillet 2010, ils ont réduit le recours à ces crédits et depuis, cette transformation s'est poursuivie. D'autant que venant renforcer les dispositions de la loi Lagarde applicables au crédit à la consommation, la loi Hamon de mars 2014 a encore restreint le recours à un crédit renouvelable et confirmé son recentrage sur la gestion du budget et le financement de petits achats à caractère répétitif (le financement « des dépenses de consommation courante », pour l'Observatoire).

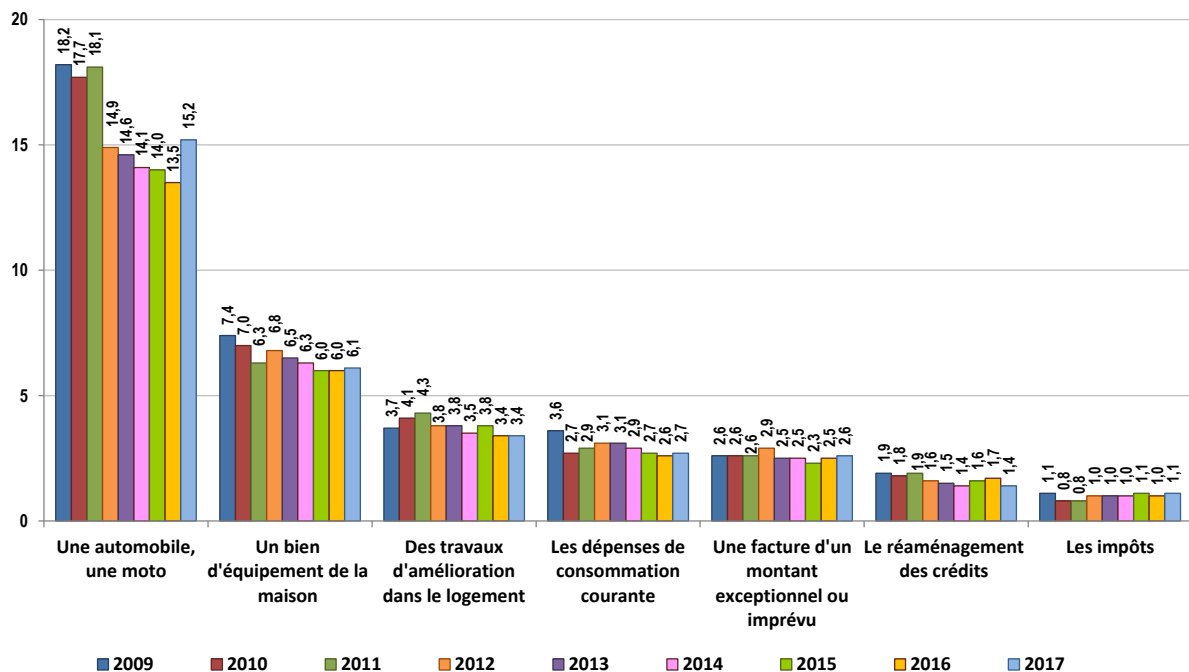
Le recul du taux de détention des crédits à la consommation observé dès 2009 s'est poursuivi jusqu'en 2014 : alors que 33,8 % des ménages détenaient des crédits à la consommation en 2008, ils n'étaient plus que 25,6 % dans ce cas en 2014. Cette chute s'explique autant par la dégradation économique générale (forte montée du chômage, stagnation voire détérioration du pouvoir d'achat, dégradation du moral des ménages ...) invitant les ménages à plus de prudence dans la gestion de leurs dépenses, surtout lorsque leur financement fait appel au crédit, que par la mise en place puis le renforcement de dispositions législatives successives applicables au crédit à la consommation.

Dès 2015 néanmoins, le rétablissement du moral des ménages constaté durant l'automne 2014 s'est amplifié. Les ménages ont commencé à faire preuve d'un plus grand optimisme, à l'égard notamment de leur situation budgétaire et financière. Les projets de consommation qui avaient été remis par le passé ont été remis à l'ordre du jour et de nouveaux projets ont été envisagés par les ménages. La demande de crédits à la consommation s'est redressée, le regain se confirmant tout au long de l'année 2016. Et en 2017, le regain de la demande pour ces crédits s'est traduit par un net rebond de leur taux de détention : il est remonté à 27,2 %, gommant ainsi les conséquences des années de dépression traversées jusqu'alors.

Pour autant, le taux de détention des crédits à la consommation ne s'était pas redressé en 2016, bien au contraire : cette évolution paradoxale au regard de l'augmentation du nombre de prêts accordés (hors crédits renouvelables) et du nombre de ménages concernés s'est expliquée par le repli des prêts obtenus auprès de la famille et des amis. En 2017, en revanche, la part des ménages ayant obtenu un prêt de la famille ou des amis s'est redressée pour retrouver le niveau qui était le sien en 2015. Et la part des ménages qui contractent des crédits à la consommation directement auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit (et uniquement pour des crédits autres que renouvelables) s'est fortement accrue, à 19,2 % de l'ensemble des ménages (40,2 % des seuls ménages avec crédit(s)) : elle était redescendue à 17,2 % en 2014 (37,4 % des seuls ménages avec crédit(s)). Dans le même temps, la part des ménages qui contractent un crédit à la consommation sur le lieu de vente s'est stabilisée à 6,2 % (13,0 % des seuls ménages avec crédit(s)), après s'être maintenue à bas niveau durant trois années : avec, par exemple, 5,7 % en 2015 (12,3 % des seuls ménages avec crédit(s)). Alors que la diffusion des « cartes » de magasin s'est maintenue à bas niveau (4,5 % des

ménages, soit 9,4 % des seuls ménages avec crédit(s)), après être descendue à 4,4 % des ménages en 2015 et 2016 (9,5 % des seuls ménages avec crédit(s)). Cette quasi stabilisation fait suite au fort recul observé dès 2009 (en 2008 9,6 % des ménages faisaient encore appel à ce type de financement, soit 18,3 % des seuls ménages avec crédit(s)) : sous l'effet de l'application des lois Lagarde et Hamon, les ménages ont en effet sensiblement modifié leurs pratiques de gestion budgétaire et de financement des petits achats de consommation.

Ainsi, alors que les évolutions intervenues de 2009 à 2014 dans les usages des crédits à la consommation ont accompagné la plus grande prudence des emprunteurs, le changement d'opinion des ménages à l'égard de leur environnement économique et financier explique leur regain d'appétence pour les crédits à la consommation. Mais au-delà des bouleversements imposés par la conjoncture, les ménages recourent toujours aux crédits à la consommation pour financer la réalisation de projets patrimoniaux et améliorer leur cadre de vie : pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement. Ils ont par contre allégé leur usage des crédits à la consommation pour financer des dépenses de consommation courante : ces utilisations qui concernaient 5,3 % des ménages en 2007 (10,2 % des ménages endettés) ne sont plus le fait que de 2,7 % des ménages en 2017 (5,6 % des ménages endettés), les évolutions récentes confirmant l'inflexion des comportements amorcée avec le déclenchement de la grande dépression et renforcée par la mise en œuvre des lois Lagarde et Hamon.



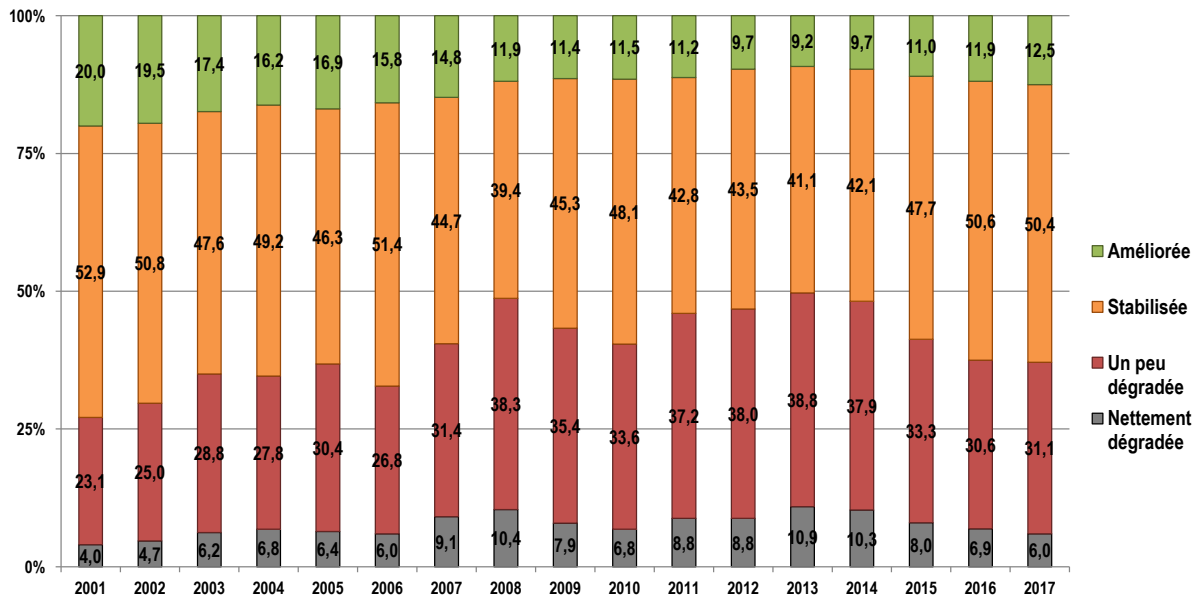
Lorsque les ménages utilisent des crédits à la consommation, c'est néanmoins toujours pour réaliser des projets de consommation durable ou d'amélioration des logements (rénovation, transformation et adaptation du logement, mais aussi réalisation de travaux d'économie d'énergie).

En 2017, 24,7 % des ménages (51,7 % des seuls ménages avec crédit(s)) détenaient des crédits pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement. Cependant, il convient de souligner que le poids relatif de cette catégorie de ménages qui était resté pratiquement stable jusqu'en 2011

(ils étaient 29,3% en 2009 et 28,7 % en 2011) a sensiblement reculé depuis : en dépit du redressement constaté en 2017 de la part des ménages qui souscrivent des crédits à la consommation pour acquérir une automobile ou un motocycle. En revanche, l'usage des crédits à la consommation pour financer des travaux d'amélioration du logement ne s'est pas ressaisi au cours des dernières années, affichant un repli significatif depuis 2011 : il était alors 4,3 % (8,7 % des ménages avec crédit(s)), pour descendre à 3,4 % en 2016 et en 2017 (7,1 % des ménages avec crédit(s)).

Amélioration des situations financière et budgétaire ressenties

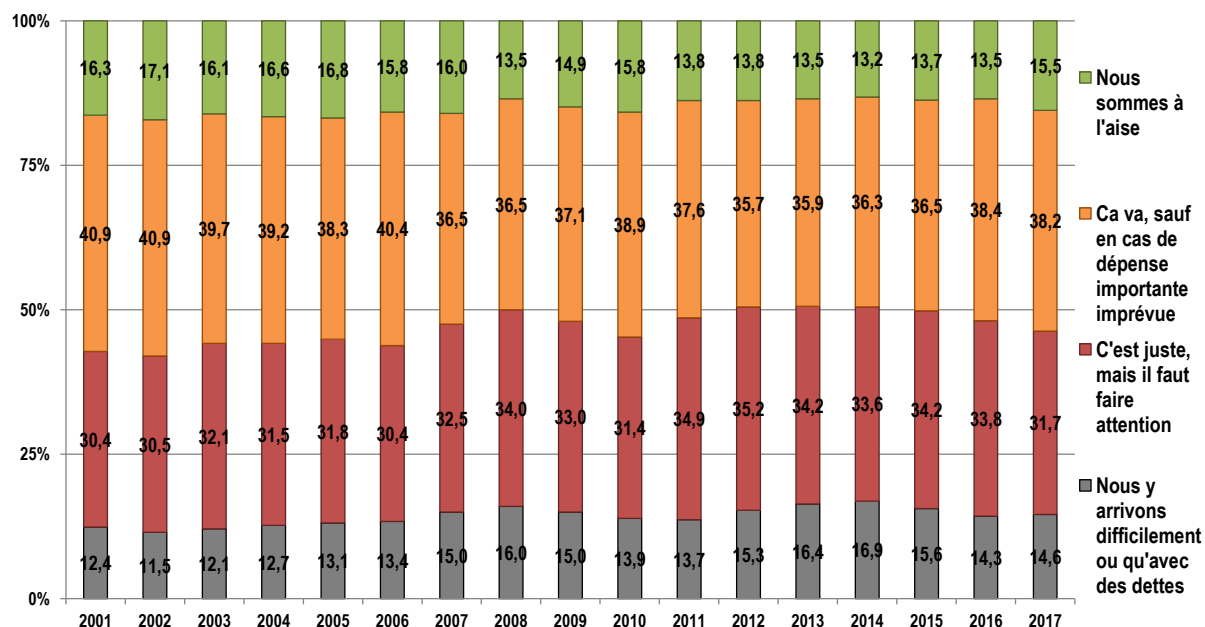
Après deux chocs consécutifs, la crise économique et financière internationale (2008-2009) puis la crise des dettes souveraines (2011), l'appréciation que les ménages détenant des crédits portent sur leur situation financière s'était fortement détériorée. La détérioration s'est alors poursuivie jusqu'en 2013 : et la part de ceux qui estiment que leur situation financière s'est détériorée s'établissait alors à 49,7 %, contre 40,4 % en 2010 ! C'est d'ailleurs la situation la plus mauvaise que l'Observatoire avait eu à connaître, depuis 1989.



Mais dès 2014, après plusieurs années de dégradation de leur situation financière, les ménages ont commencé à réviser leur jugement. Pourtant, l'appréciation que les ménages détenant des crédits portent sur leur budget avait continué à se détériorer : en 2014, 15,8 % de l'ensemble des ménages estimaient que « c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires », soit la proportion la plus élevée depuis 1989.

Il est alors remarquable que durant ces années, la situation des ménages détenant des crédits ne s'est pas plus détériorée/dégradée que celle des autres ménages. Le recours au crédit n'est pas synonyme de situation budgétaire ou financière plus délicate, ce n'est pas la cause d'une plus grande fragilité pour les ménages concernés, alors qu'eux aussi ont eu à traverser deux crises majeures et ont subi les conséquences de la montée du chômage et de la stagnation du pouvoir d'achat.

En rupture avec les évolutions constatées depuis 2008, bénéficiant d'une amélioration rapide de leur moral et du rebond de leur pouvoir d'achat, les ménages ont exprimé dès 2015 le sentiment d'une amélioration de leur situation financière. L'amélioration s'est poursuivie depuis : ainsi en 2017, 12,5 % d'entre eux se trouvaient dans cette situation. Alors que dans le même temps, 50,4 % d'entre eux estimaient que celle-ci s'était plutôt stabilisée.

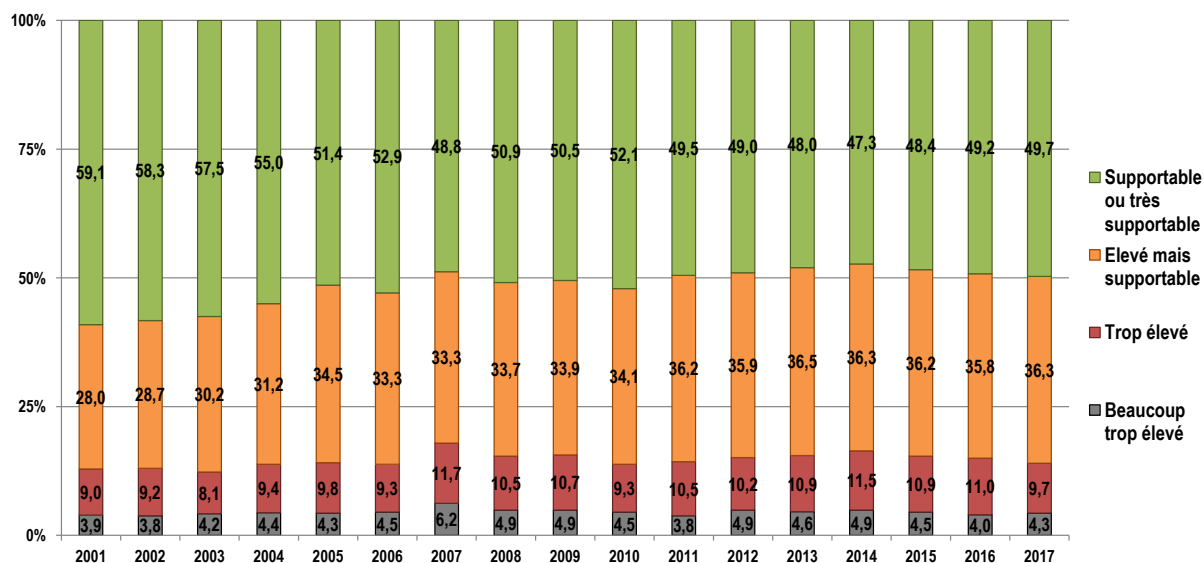


En outre, l'appréciation que les ménages portent sur leur budget s'est elle aussi améliorée : la part de ceux qui s'estiment « à l'aise » ou qui considèrent que « ça va » s'est ainsi établie à 53,7 % en 2017, contre 49,5 % entre 2012 et 2014.

Des charges de remboursement plus supportables

A partir de 2009, alors que les ménages commençaient à ressentir les conséquences de la crise économique et financière, l'appréciation qu'ils portaient sur leurs charges de remboursement a commencé à se dégrader. Cette dégradation s'est poursuivie jusqu'en 2014, en réponse à la détérioration de leur situation budgétaire et financière provoquée par celle de leur environnement économique (montée du chômage, perte de pouvoir d'achat et altération du moral des ménages).

Ainsi fin 2014, 16,4 % des ménages détenant des crédits estimaient que les charges de remboursement étaient trop ou beaucoup trop élevées, 4,9 % considérant ces charges beaucoup trop élevées. Cette dernière proportion était en fait comparable à celle constatée durant la crise des années 2008-2009 : les conditions de crédit (taux et durées des crédits) et la sécurisation des parcours d'emprunt qui leur est proposée (préparation des plans de financement, examen de leur capacité à rembourser, ...) ont permis aux ménages détenant des crédits de ne pas se trouver fortement fragilisés dans un contexte de récession économique. D'ailleurs en 2014, 83,6 % considéraient que leurs charges de remboursement étaient supportables, contre 82,1 % en 2007, avant que ne se déclenche la grande dépression : la perception des ménages qui recourent au crédit n'étant pas dégradée par un recours excessif au crédit ou par les conditions de crédit qui leur sont faites, mais en réponse à la détérioration de l'environnement général, comme cela avait déjà été le cas lors de la grande dépression.



Mais à partir de 2015, en raison de l'amélioration ressentie de leur situation budgétaire et financière et de leur regain d'optimisme, les ménages ont commencé à considérer que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'allégeait. Et depuis l'amélioration s'est poursuivie : ainsi, en 2017, 14,0 % des ménages considérant alors que les charges de remboursement étaient trop ou beaucoup trop élevées, 4,3 % déclarant que ces charges étaient beaucoup trop élevées. La baisse des taux d'intérêt et l'ampleur du mouvement de rachats de créances ont permis d'amplifier cette évolution, en facilitant l'allègement des charges de remboursement des crédits (nouveaux ou en cours). Ainsi, en s'établissant à 86,0 %, la part de ceux qui estiment que ces charges restent supportables s'est relevée, pour la troisième année consécutive.

Une demande de crédits qui se maintient à haut niveau

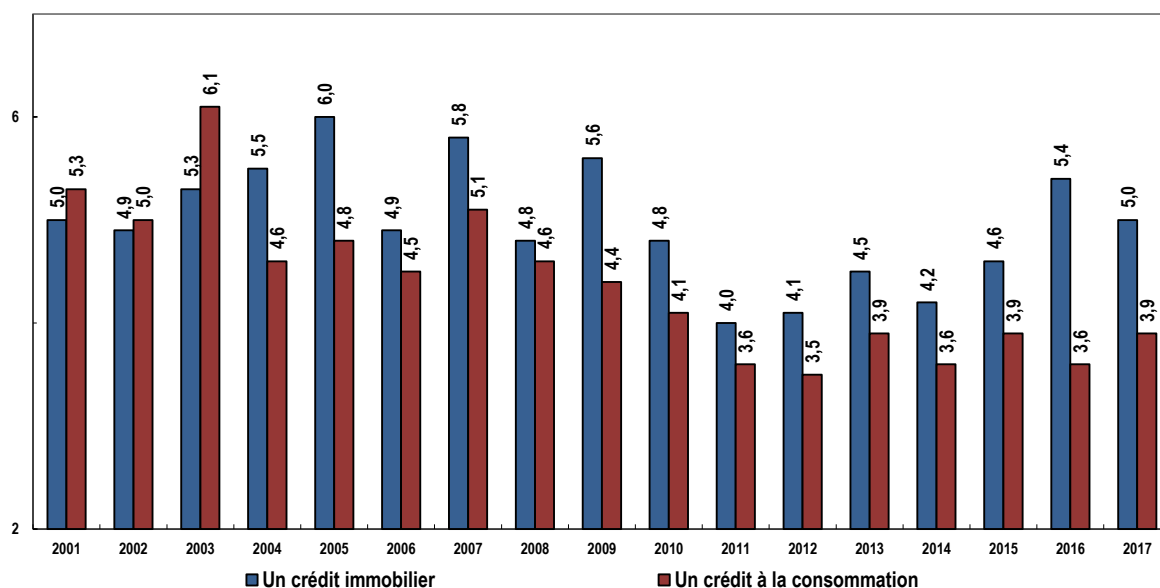
Dès 2008, les ménages ont révisé à la baisse leurs intentions de recourir au crédit. Et en dépit de l'amélioration régulière des conditions des crédits immobiliers (niveau des taux, durée des prêts accordés, ...) et du dynamisme de l'offre bancaire, ils sont restés convaincus jusqu'en 2014 que la période n'était plus propice à la réalisation de leurs projets. Cette prudence des ménages se retrouvait d'ailleurs dans leurs intentions de souscription de nouveaux crédits à la consommation : alors que les perspectives économiques leur semblaient peu favorables à la réalisation des projets de consommation durable, ils se sont montrés très attentifs aux conséquences que les dispositions de la loi Lagarde pourraient avoir sur leurs pratiques de recours aux crédits à la consommation.

Aussi, les intentions de souscription de nouveaux crédits pour les six premiers mois de 2015 n'étaient donc guère optimistes, proches des niveaux les plus bas que l'Observatoire a constatés depuis 1989 : autant pour les crédits immobiliers (4,2 % fin 2014, contre 4,5 % fin 2013) que pour les crédits à la consommation (3,6 % fin 2014, contre 3,9 % fin 2013).

Pourtant, l'année 2015 a été bien meilleure que celle annoncée par les anticipations des ménages. L'activité des marchés immobiliers s'est redressée rapidement, la demande de crédits s'est relevée en conséquence, alors que le marché des crédits à la consommation

retrouvait des couleurs. Pour autant, l'optimisme des ménages est resté modéré depuis, s'agissant des souscriptions futures de crédits immobiliers ou à la consommation : si pour la deuxième année consécutive, les intentions pour 2017 sont meilleures qu'elles ne l'étaient pour 2014, elles n'ont pas encore retrouvé le niveau qui était le leur avant la grande dépression. Ainsi, 5,0 % des ménages envisagent la souscription d'un crédit immobilier à l'avenir et 3,9 % un crédit à la consommation : les intentions des ménages restent prudentes, sensiblement déconnectées des évolutions de l'activité des marchés constatées jusqu'alors.

La part des ménages ayant l'intention de souscrire un nouveau crédit (en %)
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages /FBF/)



Cette prudence affichée par les ménages concernant la souscription de crédits immobiliers tranche donc avec les perspectives des taux d'intérêt (et plus largement, de l'ensemble des conditions de crédit) qui se dessinent pour 2018 et le dynamisme de l'offre bancaire qui ne se dément pas : elle s'exprime cependant depuis l'été 2017 par un ralentissement de la demande, tant dans le neuf que dans l'ancien. Alors que depuis le début des années 2010, la demande de crédits à la consommation telle que la restituent les intentions de souscriptions de crédits paraît hésiter : d'une année sur l'autre, entre 3,6 % et 3,9 % des ménages expriment cette intention, bien en deçà des proportions élevées qui s'observaient dans les années 2000 (en moyenne, de l'ordre de 5,0 % chaque année).

En guise de conclusion

Après deux crises économiques qui ont déstabilisé les ménages et les ont conduits à réviser leurs projets immobiliers et de consommation et à limiter leurs recours aux crédits, le taux de détention des crédits s'est nettement redressé en 2017. Déjà en 2015, le regain de la demande avait permis d'inverser la tendance récessive qui s'observait jusqu'alors sur le taux de détention de crédits à la consommation. Puis en 2016, la reprise d'activité constatée sur les marchés immobiliers a contribué au relèvement du taux de détention des crédits immobiliers. En 2017, le taux global de détention a bénéficié du raffermissement de la demande de crédits immobiliers et à la consommation. Il s'est alors établi à 47,8 %, contre 46,4 % une année auparavant, gommant ainsi les conséquences de plusieurs années de dépression de la demande.

Pour l'avenir, le maintien à haut niveau des intentions de souscription de nouveaux crédits immobiliers et à la consommation permet d'escompter la poursuite du redressement du taux global de détention : même si la demande de crédits immobiliers ne devrait plus être aussi dynamique qu'elle le fut en 2016 et en 2017.

Au-delà des conséquences que les transformations de la conjoncture macroéconomique et les évolutions législatives et réglementaires ont pu avoir sur leurs comportements, les ménages ont nettement modifié leur pratique de recours au crédit.

Le recours au crédit est toujours un élément décisif de la réalisation des projets immobiliers et de consommation. Pour la plupart des ménages qui recourent aux crédits immobiliers, les évolutions constatées durant les dernières années montrent qu'ils sont plus attentifs à la préparation de leurs projets, comme la montée de l'apport personnel permet de l'illustrer : avec comme conséquence, le maintien à bas niveau de la sinistralité bancaire. C'est aussi ce qui se constate pour les crédits à la consommation, avec le recentrage de leur usage afin de financer, pour l'essentiel, la réalisation de projets patrimoniaux et d'amélioration de leur cadre de vie.

Ainsi en 2017, en réponse à l'amélioration ressentie de leur situation budgétaire et financière et à leur regain d'optimisme, les ménages estiment que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'est nettement allégé : 14,0 % des ménages considèrent que les charges de remboursement sont trop ou beaucoup trop élevées (contre 15,0 % en 2016, 15,4 % en 2015 et 16,4 % en 2014), alors que la part de ceux qui estiment que ces charges sont supportables ou très supportables progresse encore pour s'établir maintenant à 49,7 % (contre 49,2 % en 2016, 48,4 % en 2015 et 47,3 % en 2014).

Annexe statistique

Les principaux tableaux récapitulatifs de l'OCM

Tableau 1 : La diffusion des crédits parmi les ménages (Source : OCM)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ensemble des ménages avec crédits	52,9	51,3	49,7	50,2	52,6	50,9	52,0	52,6	50,8	49,5	49,4	48,6	47,6	46,5	46,5	46,4	47,8
dont ménages ne détenant...																	
... que des crédits immobiliers	17,5	17,2	16,5	17,2	18,1	18,3	18,8	18,8	19,1	19,4	19,2	21,0	21,0	20,9	20,5	20,9	20,6
...des crédits immobiliers et des crédits à la consommation	11,6	12,0	12,0	11,9	12,4	11,9	11,8	12,5	11,7	11,1	11,8	10,4	10,0	9,7	9,7	9,8	10,2
... que des crédits à la consommation	23,8	22,1	21,2	21,1	22,1	20,7	21,4	21,3	20,0	19,0	18,4	17,2	16,6	15,9	16,3	15,7	17,0
dont accédants à la propriété	22,3	22,4	21,8	22,4	22,9	22,9	23,0	23,5	23,2	23,2	23,3	23,7	23,5	23,2	22,6	23,3	23,1
Fréquence d'utilisation du découvert bancaire	24,1	22,8	23,4	24,5	24,4	24,4	24,1	24,6	25,1	24,4	25,4	26,1	26,0	26,4	25,9	25,6	25,3

Tableau 2 : Les catégories d'opérations réalisées avec des crédits immobiliers (Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ménages avec crédits immobiliers	29,1	29,2	28,5	29,1	30,5	30,2	30,6	31,3	30,8	30,5	31,0	31,4	31,0	30,6	30,2	30,7	30,8
... acquisition d'une résidence principale	22,3	22,4	21,8	22,4	22,9	22,9	23,0	23,5	23,2	23,2	23,3	23,7	23,5	23,2	22,6	23,3	23,1
... acquisition d'un autre logement	4,0	3,9	3,9	4,2	4,8	5,0	4,7	4,8	4,4	4,5	4,8	5,1	5,0	5,0	5,2	5,5	5,6
... acquisition d'un autre bien immobilier	0,9	1,0	1,2	1,2	1,3	1,3	1,7	1,7	1,5	1,5	1,5	1,5	1,3	1,6	1,5	1,5	1,5
... travaux sur le logement	5,5	5,9	5,6	5,8	6,6	6,0	6,3	7,1	6,7	6,3	6,5	6,4	6,2	6,0	5,6	5,7	5,5

Remarque : plusieurs catégories d'opérations réalisées possibles

Tableau 3 : Les réseaux d'accès aux crédits à la consommation (Source : OCM)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ménages avec crédits à la consommation	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6	26,6	25,6	26,0	25,5	27,2
... directement auprès du vendeur au moment de l'achat	6,3	5,3	5,8	7,1	6,9	6,6	7,0	7,2	7,4	6,8	6,6	6,2	5,9	5,8	5,7	6,2	6,2
... carte (magasin, grande surface ou organisme de crédit)	13,6	10,8	10,0	10,5	12,2	10,0	10,3	9,6	7,7	6,8	6,3	5,8	5,4	5,1	4,4	4,4	4,5
... auprès d'une banque, d'un organisme de crédit * dont un crédit renouvelable	21,5	17,6	17,5	20,7	21,0	21,0	21,4	21,5	20,4	19,7	20,4	18,8	18,4	17,2	18,1	18,1	19,2
* dont un autre crédit (un crédit autre que renouvelable)												6,6	6,7	6,1	6,9	6,9	7,0
... auprès d'autres organismes (caisses de retraite, mutuelles ...)	1,7	1,5	1,6	1,6	1,8	1,5	1,8	2,2	1,4	1,3	1,2	1,0	0,9	0,6	0,7	0,7	0,9
... auprès de la famille, des amis	1,3	1,0	0,8	1,3	1,5	1,4	1,4	1,5	1,4	1,3	1,5	1,3	1,3	1,2	1,4	1,0	1,3

Remarque : plusieurs réseaux d'accès aux crédits possibles

Tableau 4 : Les raisons de l'usage des crédits à la consommation (Source : OCM)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ménages avec crédits à la consommation	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6	26,6	25,6	26,0	25,5	27,2
Pour acheter																	
... un bien d'équipement de la maison (télé, électroménager ...)	13,0	11,0		9,8		9,6	10,0		7,4	7,0	6,3	6,8	6,5	6,3	6,0	6,0	6,1
... une automobile, une moto	18,6	18,3		18,7		18,1	18,5		18,2	17,7	18,1	14,9	14,6	14,1	14,0	13,5	15,2
... un équipement de loisirs (bateau, skis, caravane ...)	0,5	0,4		0,5		0,5	0,6		0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3
... un produit financier (actions, SICAV, ...)	0,2	0,1		0,1		0,1	0,3		0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
... un autre bien non professionnel	2,2	1,9		1,8		1,9	1,9		1,5	1,5	1,7	1,4	1,4	1,4	1,3	1,4	1,4
Pour payer																	
... des frais de santé	0,4	0,5		0,6		0,6	0,9		0,8	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,6
... les impôts	1,0	0,5		0,7		1,0	1,1		1,1	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1
... une prime d'assurance	0,2	0,2		0,2		0,1	0,2		0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
... des dépenses de loisirs, des vacances	1,7	1,2		1,3		1,1	1,2		1,0	0,8	0,9	1,0	0,9	0,7	0,8	0,8	1,0
... une facture d'un montant exceptionnel ou imprévu	4,1	3,8		3,6		3,6	4,3		2,6	2,6	2,6	2,9	2,5	2,5	2,3	2,5	2,6
... les dépenses de consommation courante	4,9	5,4		4,7		4,9	5,3		3,6	2,7	2,9	3,1	3,1	2,9	2,7	2,6	2,7
... des travaux d'amélioration de votre logement									3,7	4,1	4,3	3,8	3,8	3,5	3,8	3,4	3,4
... le réaménagement de vos crédits									1,9	1,8	1,9	1,6	1,5	1,4	1,6	1,7	1,4
... d'autres dépenses non professionnelles	4,0	3,9		3,8		3,6	3,6		2,5	2,2	2,4	2,6	2,4	2,0	2,2	2,2	2,2

Remarque : plusieurs raisons d'usage des crédits possibles

: non disponible (échantillon restreint ou question récente)

Tableau 5 : La situation financière et budgétaire des ménages avec crédits (Source : OCM)

<i>Répartition des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
L'appréciation des ménages sur leur budget																	
... nous sommes à l'aise	16,3	17,1	16,1	16,6	16,8	15,8	16,0	13,5	14,9	15,8	13,8	13,8	13,5	13,2	13,7	13,5	15,5
... ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	40,9	40,9	39,7	39,2	38,3	40,4	36,5	36,5	37,1	38,9	37,6	35,7	35,9	36,3	36,5	38,4	38,2
... c'est juste, mais il faut faire attention	30,4	30,5	32,1	31,5	31,8	30,4	32,5	34,0	33,0	31,4	34,9	35,2	34,2	33,6	34,2	33,8	31,7
... nous y arrivons difficilement	10,2	9,5	9,8	10,5	11,1	10,7	12,6	13,5	12,4	11,9	11,8	13,1	13,9	13,7	12,8	11,7	12,5
... nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	2,2	2,0	2,3	2,3	2,0	2,7	2,4	2,5	2,6	2,0	1,9	2,2	2,5	3,2	2,8	2,6	2,1
La situation financière depuis 6 mois																	
... nettement améliorée	4,2	3,9	3,2	2,7	2,1	2,7	2,6	2,0	1,7	1,5	1,7	1,3	1,6	1,4	1,6	1,5	1,7
... un peu améliorée	15,8	15,6	14,2	13,5	14,8	13,0	12,2	9,9	9,7	10,0	9,5	8,4	7,6	8,3	9,4	10,4	10,8
... stabilisée	52,9	50,8	47,6	49,2	46,3	51,4	44,7	39,4	45,3	48,1	42,8	43,5	41,1	42,1	47,7	50,6	50,4
... un peu dégradée	23,1	25,0	28,8	27,8	30,4	26,8	31,4	38,3	35,4	33,6	37,2	38,0	38,8	37,9	33,3	30,6	31,1
... nettement dégradée	4,0	4,7	6,2	6,8	6,4	6,0	9,1	10,4	7,9	6,8	8,8	8,8	10,9	10,3	8,0	6,9	6,0

Tableau 6 : La situation financière et budgétaire de l'ensemble des ménages (Source : OCM)

<i>Répartition de l'ensemble des ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
L'appréciation des ménages sur leur budget																	
... nous sommes à l'aise	21,0	21,8	21,0	20,9	12,4	15,8	16,0	16,1	17,8	18,0	16,2	16,3	15,5	15,3	16,4	16,2	18,1
... ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	38,7	38,7	38,6	37,7	36,5	40,4	36,5	35,0	35,9	37,4	35,6	34,9	35,1	34,7	35,0	36,2	36,4
... c'est juste, mais il faut faire attention	30,5	29,5	30,3	30,3	34,5	30,4	32,5	34,8	32,9	31,2	34,2	34,1	33,9	34,2	33,8	33,9	31,8
... nous y arrivons difficilement	8,3	8,7	8,6	9,6	13,8	10,7	12,6	12,4	11,7	12,0	12,4	13,1	13,9	13,6	12,9	12,0	12,3
... nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	1,5	1,3	1,5	1,5	2,8	2,7	2,4	1,7	1,7	1,4	1,6	1,6	1,6	2,2	1,9	1,7	1,4
La situation financière depuis 6 mois																	
... nettement améliorée	3,9	3,3	3,1	2,5	2,3	2,7	2,6	1,8	1,7	1,5	1,4	1,2	1,4	1,4	1,7	1,6	1,6
... un peu améliorée	13,3	13,1	12,0	12,0	14,7	13,0	12,2	8,3	8,2	8,6	8,1	7,0	6,8	7,2	8,1	8,4	9,8
... stabilisée	56,2	54,1	50,6	51,4	43,6	51,4	44,7	41,1	47,5	49,5	44,1	45,0	42,1	43,5	47,8	51,3	51,1
... un peu dégradée	23,2	25,4	29,0	28,1	31,7	26,9	31,4	38,8	35,0	33,7	37,5	38,8	39,9	38,4	34,8	32,2	31,6
... nettement dégradée	3,4	4,1	5,4	6,1	7,7	6,0	9,1	10,0	7,6	6,7	8,9	8,0	9,8	9,5	7,6	6,5	5,9

Tableau 7 : L'appréciation des ménages avec crédits sur le poids de leurs charges de remboursement (Source : OCM)

<i>Répartition des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Le montant des remboursements des crédits																	
... beaucoup trop élevé	3,9	3,8	4,2	4,4	4,3	4,5	6,2	4,9	4,9	4,5	3,8	4,9	4,6	4,9	4,5	4,0	4,3
... trop élevé	9,0	9,2	8,1	9,4	9,8	9,3	11,7	10,5	10,7	9,3	10,5	10,2	10,9	11,5	10,9	11,0	9,7
... élevé mais supportable	28,0	28,7	30,2	31,2	34,5	33,3	33,3	33,7	33,9	34,1	36,2	35,9	36,5	36,3	36,2	35,8	36,3
... supportable	40,1	39,9	40,2	39,4	37,2	38,8	34,9	37,3	37,5	38,1	36,9	36,7	36,0	35,9	35,9	37,2	36,5
... très supportable	19,0	18,3	17,3	15,6	14,2	14,1	13,9	13,6	13,0	14,0	12,6	12,3	12,0	11,4	12,5	12,0	13,2

Tableau 8 : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

<i>Part des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Part des ménages avec crédits qui envisagent la souscription																	
... à un crédit immobilier	5,6	5,5	5,9	6,0	6,6	5,0	5,8	4,9	5,7	5,0	4,1	3,9	3,9	4,5	4,6	5,1	5,9
... à un crédit à la consommation	7,4	6,9	6,1	6,5	7,2	6,5	7,5	6,4	6,1	6,0	5,0	5,0	5,5	5,2	5,1	5,2	5,9

Tableau 9 : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

<i>Part de l'ensemble des ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Part de l'ensemble des ménages qui envisagent la souscription																	
... à un crédit immobilier	5,0	4,9	5,3	5,5	6,0	4,9	5,8	4,8	5,6	4,8	4,0	4,1	4,5	4,2	4,6	5,4	5,0
... à un crédit à la consommation	5,3	5,0	6,1	4,6	4,8	4,5	5,1	4,6	4,4	4,1	3,6	3,5	3,9	3,6	3,9	3,6	3,9